



Cinq ans de réalisations

rapport annuel 1999-2000



COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE


Québec 



Table des matières

**PRÉSENTATION AU MINISTRE
RESPONSABLE DE LA COMMISSION
3**

**PRÉSENTATION DU MINISTRE
AU PRÉSIDENT DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE
3**

**MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
4**

**PRÉSENTATION DE LA COMMISSION
DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
5**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
6**

RAPPORTS D'ACTIVITÉ

- L'aménagement de la capitale nationale
- La promotion de la capitale nationale
- La mise en valeur du statut de capitale
- L'administration de la Commission

8

PLAN D'ACTION TRIENNAL

- Embellir la capitale nationale
- Promouvoir la capitale nationale
- Consacrer et consolider la présence des institutions de l'État dans la capitale nationale

16

**ÉTATS FINANCIERS
33**



Présentations

Présentation au ministre responsable de la Commission

Monsieur Paul Bégin

Ministre de l'Environnement

Ministre du Revenu

Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Ministre responsable de la Commission de la capitale nationale du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2000. Ce document rend compte des activités de la Commission et de ses projets d'avenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président et directeur général
de la Commission de la capitale
nationale du Québec,

Pierre Boucher

Présentation du ministre au président de l'Assemblée nationale

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau, président

Assemblée nationale du Québec

Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable
de la Commission de la capitale
nationale du Québec,

Paul Bégin



Message du président

La publication du présent rapport annuel coïncide avec le cinquième anniversaire de création de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Ces années ont donné lieu à de multiples projets visant notamment l'aménagement et la promotion de la capitale nationale. Les membres du conseil d'administration et de la direction de la Commission n'hésitent pas à afficher leur grande satisfaction face au travail accompli. En peu de temps et malgré la limite des ressources mises à sa disposition, la Commission est devenue un acteur incontournable et jouit désormais d'une notoriété enviable. Elle a largement contribué à l'embellissement d'une ville dont tous les Québécois ont raison d'être fiers.

À sa façon et avec des moyens modestes, la Commission a entrepris de mieux faire connaître la capitale nationale à l'ensemble des citoyens du Québec et à développer une fierté collective à l'égard de cette ville, choisie de tout temps pour être le lieu d'exercice du pouvoir des Québécois, dont le 400^e anniversaire de fondation approche.

Pour la première fois cette année, après avoir rendu public, à l'automne de 1999, un plan d'action dont la mise en œuvre devrait s'étaler jusqu'en 2008, la Commission est en mesure, en complément de son rapport d'activité, de présenter un plan d'action triennal sur la base duquel on pourra évaluer l'ampleur et la qualité de ses réalisations. Ce plan d'action triennal annonce un carnet de travail imposant pour la Commission et un avenir prometteur pour la capitale nationale.

Pierre Boucher

Présentation de la Commission

de la capitale nationale du Québec



La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par l'Assemblée nationale le 22 juin 1995, à l'issue d'un large consensus régional. La mise en valeur de la capitale nationale, en conformité avec son statut et son rôle de siège des institutions de l'État, constitue la mission générale de l'organisme. Catalyseur d'interventions concrètes dans l'agglomération de Québec, la Commission est devenue un partenaire incontournable dans l'aménagement, le rayonnement et le développement de la capitale nationale.

Le comité de direction de la Commission.

De gauche à droite:

Richard Lacasse, Serge Fillion, Louis Perreault, Hélène Turcotte, Denis Angers, Pierre Boucher.

Jean-Philippe Servant, CCNQ

En vertu de sa loi constitutive, la Commission a pour objectifs :

- de veiller à ce que l'aménagement de la capitale nationale respecte le caractère distinctif;
- de pourvoir au développement des institutions nationales et des équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- de contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques;
- de contribuer à l'amélioration de l'architecture;
- de contribuer à la mise en valeur des sites, des ouvrages, des monuments et des autres biens historiques dans la capitale et ses environs;
- de contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- de contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités à caractère historique, culturel et social de nature à mettre en valeur la capitale.

La Commission est également chargée de conseiller le gouvernement :

- sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental, dans la capitale et ses environs;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et de ses environs.

Les affaires de la Commission sont gérées par un conseil d'administration de 13 membres nommés par le gouvernement, dont un président. Celui-ci, qui en est le directeur général, est responsable de la gestion de la Commission dans le cadre de ses règlements et politiques.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Commission est formé des personnes suivantes :



*PIERRE BOUCHER **

Diplômé de l'Université Laval et de l'École nationale d'administration à Paris, Pierre Boucher fait carrière depuis 1964 dans l'appareil d'État. De l'Éducation aux Affaires culturelles, il a occupé des fonctions de responsabilité, de secrétaire exécutif à sous-ministre. Il a été professeur à l'École nationale d'administration publique du Québec et à l'Université Laval, et associé à l'Agence de coopération culturelle et technique et à la Délégation générale du Québec à Paris. De 1990 à 1995, il a été conseiller spécial auprès de la Ville de Québec.

*DANIELLE E. CYR **

Linguiste de New Richmond, Danielle Cyr est professeure agrégée au Département d'études françaises de l'Université York, à Toronto. Auteure et poète, madame Cyr est une remarquable polyglotte et l'instigatrice d'une douzaine d'études sur la linguistique.

MADELEINE DEMERS

Architecte de Québec, Madeleine Demers a notamment participé aux États généraux sur le paysage québécois et à la commission consultative Femmes et ville. Elle a été vice-présidente de l'Ordre des architectes du Québec.

JACQUES DESAUTELS

Monsieur Desautels habite la ville de Québec. Il est professeur à la Faculté des lettres de l'Université Laval. Il est aussi connu comme conférencier et écrivain.

MARIO DUFOUR

Né dans Charlevoix, Mario Dufour est curé de la paroisse de Saint-Roch, au cœur de Québec. Passionné par l'héritage de la capitale, il a présidé la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux et la Fondation Son et Lumière de Notre-Dame-de-Québec.

*MICHEL LÉGÈRE***

Avocat, administrateur et conseiller, Michel Légère a dirigé le conseil municipal de la ville de Hull de 1981 à 1991.

Première rangée, de gauche à droite :

Jacques Lemieux, Michel Légère, Danielle E. Cyr, Pierre Boucher, Francine Lelièvre, Augustin Raharolahy.

Seconde rangée :

Mario Dufour, Jean-Claude Marsan, Denis Vaugeois, Paul tardif.

Sont absents :

Madeleine Demers, Jacques Desautels et Marlène Ouellet.

FRANCINE LELIÈVRE

Historienne de Montréal, Francine Lelièvre est directrice générale de Pointe-à-Callière, Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal. Elle a été associée au Centre d'interprétation du 350^e anniversaire de Montréal, au Musée de la civilisation de Québec et à 15 autres institutions muséales.

JACQUES LEMIEUX *

Historien et géographe de Saint-Romuald, Jacques Lemieux a poursuivi une fructueuse carrière de professeur au collège Mérici de Québec. Il a été membre de plusieurs organisations, commissions et comités intéressés à la connaissance historique, géographique et touristique.

JEAN-CLAUDE MARSAN *

Architecte et urbaniste de Montréal, Jean-Claude Marsan est professeur titulaire à l'École d'architecture et à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Auteur et vulgarisateur, il joue un rôle actif dans la promotion de la qualité de vie en milieu urbain.

MARLÈNE OUELLET

Notaire et conseillère juridique à Chicoutimi et Jonquière, M^e Ouellet est aussi présidente du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec. Elle est formatrice auprès de cadres de diverses corporations du Saguenay et s'est aussi engagée dans d'autres organismes dont le Cégep de Chicoutimi, le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale du Canada et d'autres regroupements professionnels.

AUGUSTIN RAHAROLAHY

Économiste de Sainte-Foy et Fellow de l'Institut agréé de transport, Augustin Raharolahy est conseiller en transport au ministère des Transports où il se consacre aux multiples facettes du transport international et intermodal. Malgache d'origine, il est engagé dans plusieurs organismes, dont le Conseil des relations interculturelles du Québec.

PAUL TARDIF *

Avocat et administrateur de Québec, Paul Tardif est président de Trust Eterna. Au cours de sa carrière, il s'est engagé dans nombre d'organismes sociocommunautaires dont Centraide, Moisson-Québec, la Fondation du théâtre du Trident et l'Orchestre symphonique de Québec.

DENIS VAUGEOIS

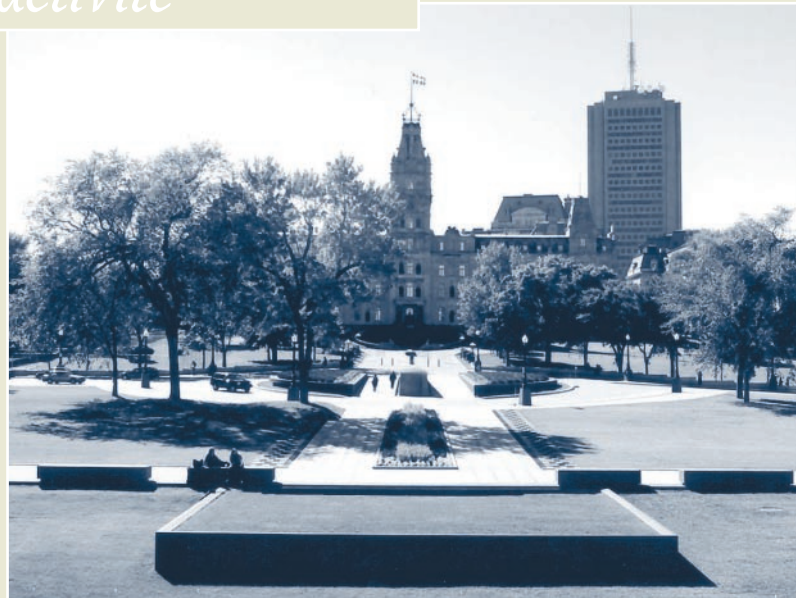
Historien, homme politique et éditeur de Trois-Rivières, Denis Vaugois a contribué en une quinzaine d'ouvrages à la connaissance et à la diffusion de l'histoire québécoise. Député et ministre entre 1976 et 1985, il poursuit une carrière d'éditeur, assumant depuis 1992 la direction des Éditions du Septentrion.

* Membre du comité exécutif.

** M. Michel Légère a remis sa démission en cours d'exercice.

L'aménagement de la capitale nationale

Depuis 1995, la Commission de la capitale nationale du Québec s'est associée à des professionnels parmi les meilleurs au Québec afin de sélectionner les projets les plus significatifs d'un nouvel urbanisme qui privilégie désormais un concept de ville plus compacte, moins étalée et plus diversifiée. Cela se fait dans le but de réaliser à Québec des ouvrages concrets qui embellissent la capitale en donnant un exemple d'excellence qui témoigne au reste du Québec des valeurs que le gouvernement privilégie en matière d'aménagement.



Place de l'Assemblée-Nationale.

Jean-Philippe Servant, CCNQ

LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

En 1995 encore, le principal lieu d'exercice du pouvoir était semé de terrains vagues, d'espaces disqualifiés, de bâtiments inadaptés à leur environnement. De plus, il souffrait d'un couvert végétal souvent abandonné et d'une commémoration incomplète. En visant à faire de la colline Parlementaire de Québec un lieu achevé et digne d'intérêt pour les résidents et les visiteurs, la Commission y a appliqué les principes du développement durable.

Ainsi, en 1999-2000, la Commission a poursuivi son action de requalification du domaine public en réaménageant la Grande Allée, entre l'avenue Honoré-Mercier et la rue des Parlementaires. Elle y a également refait les parterres de l'Assemblée nationale et des édifices H et J, où se trouve le siège du gouvernement : plantations, mobilier urbain, trottoirs, murets et traversées de rue ont été transformés afin d'offrir un paysage renouvelé et sympathique aux promeneurs.

Le déambulatoire sud borde désormais avec élégance l'Hôtel du Parlement alors que les monuments aux premiers ministres du Québec ont été enrichis par les nouvelles figures de René Lévesque et de Jean Lesage. Les monuments Honoré-Mercier et Maurice-Duplessis sont plus accessibles et, déjà, des sites ont été désignés pour accueillir ceux honorant la mémoire d'autres grands hommes d'État.

LES ENSEMBLES URBAINS, LES PLACES PUBLIQUES, LES PARCS ET LES JARDINS

Plus de 300 arbres ont été plantés sur la colline Parlementaire en cours d'exercice. La place de l'Assemblée-Nationale et la colline profitent en outre d'un nouveau programme d'entretien et de fleurissement caractérisé par une flore et des aménagements paysagers plus importants et variés.

Par ailleurs, le parc du Bois-de-Coulonge se classe de plus en plus haut au palmarès des beaux jardins du Québec du fait des importants travaux que la Commission y a effectués : aménagement du jardin aquatique, rénovation de la loge du gardien, programme d'interprétation, ilôtage du stationnement.



La Grande Allée réaménagée, vue de la porte Saint-Louis.

Jean-Philippe Servant, CCNQ

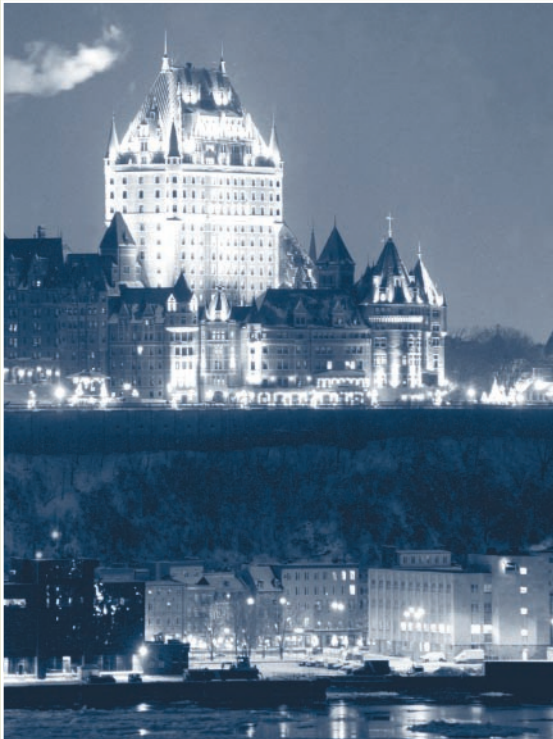


Parc du Bois-de-Coulonge : le jardin d'eau et la loge du gardien.

Simon-Pierre Bouchard, CCNQ

Les parcs de l'Amérique-française, de l'Amérique-Latine et de la Francophonie disposent dorénavant d'un plan directeur qui fait l'objet d'un large consensus; les travaux prévus s'y feront au gré des budgets qui seront disponibles pour les réaliser.

La Commission a incité la Ville de Québec, le conseil de quartier et les propriétaires concernés par la construction des têtes de l'îlot Berthelot à s'associer à la mise en œuvre d'un projet d'envergure comprenant quelque 130 logements. La Commission entend ainsi contribuer à résoudre un problème de friche urbaine vieux de 30 ans en recomposant la paroi nord du boulevard René-Lévesque Est.



Le Château Frontenac mis en lumière pour le passage du millénaire.

Concepteur lumière:
Alain Guilhot

Le Soleil

La Commission a de surcroît poursuivi l'embellissement de la capitale en participant à l'aménagement d'une nouvelle place devant l'Institut canadien, au cœur du Vieux-Québec. C'est là un hommage à la contribution de la communauté anglophone, notamment d'origine écossaise, au développement du paysage urbain de Québec au siècle dernier.

LA MISE EN LUMIÈRE DE SITES ET DE BÂTIMENTS

Le plan lumière rendu public en 1998 par la Commission prévoit d'ici à 2008 l'illumination architecturale de plus de 60 lieux caractéristiques de l'agglomération de la capitale. Qu'il s'agisse de paysages naturels ou bâtis, tous sont exceptionnels: œuvres d'architecture, d'urbanisme ou de génie civil témoignent de notre savoir-faire.

En 1999-2000, la Commission a traité en priorité trois grands projets: le cap Diamant et le Château Frontenac, les édifices parlementaires, le pont de Québec et le pont Pierre-Laporte. Elle a également enclenché une dizaine de projets plus modestes portant sur d'autres sites de qualité tels le Trait-Carré de Charlesbourg et la place de l'Hôtel-de-Ville à Québec.

Les travaux de mise en lumière architecturale de l'Hôtel du Parlement seront terminés pour l'inauguration officielle en juin 2000. Le montage financier pour l'illumination du pont de Québec a été achevé. Il complétera en 2001 le premier triptyque du plan lumière entrepris par la mise en scène nocturne du Château Frontenac, le 1^{er} janvier 2000.

L'AMÉLIORATION DES VOIES D'ACCÈS À LA CAPITALE

En collaboration avec le ministère des Transports du Québec, la Commission participe à la requalification de tronçons importants du réseau autoroutier de la capitale en respectant les valeurs de recomposition des paysages traversés par ces équipements majeurs de circulation. Dans cette optique, l'infrastructure de transport devient en effet une partie indissociable de l'espace public et s'harmonise à celui-ci.

Ainsi, l'autoroute Dufferin-Montmorency fait l'objet d'un concept de réaménagement entre la falaise et l'Hôtel du Parlement. C'est un projet de 12 millions de dollars qui sera mis en chantier après le Sommet des Amériques d'avril 2001.

L'autoroute Duplessis, qui accueille le parcours cérémoniel liant l'aéroport Jean-Lesage à la colline Parlementaire, sera quant à elle réaménagée à l'été 2000, entre le boulevard Wilfrid-Hamel et l'autoroute Félix-Leclerc; 750 000 \$ seront investis dans le paysage limitrophe.

De concert avec la Ville de Sainte-Foy et le ministère des Transports, la Commission a également lancé un concours afin de se donner un concept solide sur la nouvelle façon de traiter un corridor autoroutier sur le plateau de Sainte-Foy. Ce tronçon de l'autoroute Duplessis sera complètement réaménagé avec ses sept ouvrages d'art à partir de l'été 2001.

Toujours dans la foulée de ce corridor routier, la Ville de Sainte-Foy a demandé à la Commission de piloter un projet de requalification du boulevard Laurier en collaboration avec le ministère des Transports afin d'en faire un véritable boulevard urbain au centre-ville.

Enfin, la Commission a lancé un projet de requalification du front de mer de la capitale entre les ponts et Place-Royale. Cette réhabilitation du paysage frontal inclut la renaturalisation des berges et la multiplication des accès au fleuve. Appelé «Projet Littoral», ce programme a pour objectif d'enfin redonner le fleuve aux Québécois. Articulé autour d'un concept ralliant les trois municipalités concernées (Québec, Sillery et Sainte-Foy) de même que la Communauté urbaine, le projet sera réalisé d'ici à 2008, année du 400^e anniversaire de la fondation de Québec.

La promotion de la capitale nationale

La Commission a poursuivi la promotion de la capitale au cours de l'année dans le cadre d'activités de commémoration, d'activités de découverte et de connaissance et d'activités de rayonnement. Par ces activités, la Commission vise une plus large connaissance de la capitale, une meilleure compréhension de son histoire ainsi qu'une appropriation accrue par tous les Québécois de ce lieu de pouvoir et de convergence (rapport 1998-1999, p. 11).

COMMÉMORATION ET ARTS URBAINS

Plaques, statues et monuments commémoratifs

Le travail d'inventaire sur le terrain des plaques, des statues et des monuments des villes de banlieue et des intérieurs d'édifices publics a permis d'ajouter près de 300 éléments aux 329 objets déjà répertoriés. Un outil de recherche permet d'interroger la banque de données, notamment sur le site Internet de la Commission.

Sept avis pour éclairer

Le comité consultatif sur la commémoration, instance scientifique de validation des activités de commémoration de la Commission, s'est réuni à cinq reprises durant l'année et a formulé sept avis. Un premier avis a porté sur un programme de commémoration sur la place de l'Assemblée-Nationale et dans les parterres de l'Hôtel du Parlement pour rendre hommage aux premiers ministres du Québec. Dans un deuxième avis, on a suggéré un programme de commémoration de personnalités québécoises dans les vingt niches vides à l'intérieur de l'Hôtel du Parlement. La dénomination des édifices et des voies de communication a également occupé le comité, qui a proposé deux types de dénomination pour les édifices H et J et a réaffirmé sa position sur la dénomination de la place de l'Assemblée-Nationale. Le comité consultatif s'est de plus opposé à la demande de changement de nom de l'avenue Moncton. Il a indiqué les conditions à respecter au moment du déménagement du monument aux arpenteurs-géomètres, devant l'Hôtel du Parlement, et a proposé une approche thématique de commémoration sur la promenade des Premiers-Ministres.



Inauguration de
La Fresque des Québécois.

Jean-Philippe Servant, CCNQ

La Fresque des Québécois

La Commission s'est associée à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour réaliser une fresque monumentale sur le mur nord de la maison Soumande, à proximité de la place Royale. À la fois œuvre d'art et d'histoire, *La Fresque des Québécois*, qui s'inscrit dans l'aménagement du parc de la Cetière, a été inaugurée à l'automne 1999. La Commission a également réalisé, en collaboration avec la SODEC et Télé-Québec, une vidéocassette racontant la genèse de cette fresque. Enfin, un panneau explicatif a été conçu et installé aux abords de la murale.

LES ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE ET DE CONNAISSANCE

« Découvrir la capitale »

Depuis février 1997, pas moins de 24 000 personnes sont venues dans la capitale nationale dans le cadre du programme « Découvrir la capitale ». Des jeunes du primaire et du secondaire et des adultes immigrants en apprentissage du français ont pu apprécier tant la beauté de la capitale que l'histoire de ses institutions démocratiques grâce à l'un ou l'autre des 13 circuits guidés. Malgré le boycottage des sorties éducatives dans le milieu de l'enseignement à l'automne 1999, la Commission a accueilli un peu plus de 10 000 personnes au cours de l'année 1999-2000, ce qui représente 41 % des visites de l'Hôtel du Parlement en provenance du milieu scolaire.

Les « Lundis de la capitale »

Une quatrième série des « Lundis de la capitale », comprenant sept entretiens avec des passionnés de Québec, a captivé 951 participants. La mémoire de ces échanges et des conférences organisées par la Société historique de Québec est désormais sauvegardée grâce à la vidéocassette et à la cassette audio.

« Des gens et des événements qui ont marqué Québec »

Une nouvelle série de six conférences de la Société historique de Québec, en partenariat avec la Commission, a porté sur « Des gens et des événements qui ont marqué Québec ». Ces conférences ont attiré 691 personnes. Elles ont porté sur Cyril Duquet, Jean-Jacques Bertrand et le bill 63, René Lévesque et le congrès du Parti libéral en 1967, le père Georges-Henri Lévesque, le cardinal Villeneuve et le congrès eucharistique de 1938, et les monuments commémoratifs à Québec.

Les « Minutes de la capitale »

Dans le but de mieux faire connaître l'histoire de la capitale à la population, la Commission a diffusé neuf nouvelles capsules radio, d'une minute chacune, sur les ondes du réseau Radiomédia et de quatre stations indépendantes à Montréal, Trois-Rivières, Hull-Ottawa, Québec, Sherbrooke, Chicoutimi, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sept-Îles et Rivière-du-Loup. Une fois de plus cette année, une série de sept fiches pédagogiques, accompagnées d'une cassette audio, a été offerte aux enseignantes et aux enseignants en histoire de 4^e secondaire. Ces fiches ont rejoint plus de 8 000 élèves répartis dans 101 écoles. Ces élèves ont été invités à réaliser une capsule audio sur un fait historique touchant la capitale dans le cadre du concours « As-tu une minute ? ». Les capsules des dix équipes primées seront diffusées au cours de l'été 2000 sur le réseau Radiomédia.

PUBLICATIONS

Dans la collection «Fleurdelisé», la Commission a publié trois ouvrages faisant la promotion de la capitale. Un premier opuscule de 35 pages de l'auteur André Roy, *Les conférences de Québec de 1864 à 1989* (en anglais: *The Québec City Conferences from 1864 to 1989*), a été distribué lors de la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, en août 1999. Il a été tiré à 750 exemplaires en français et à 750 en anglais.

Un deuxième ouvrage de 48 pages, publié en partenariat avec la SODEC, *La Fresque des Québécois* (en anglais: *The Mural of Quebecers*), a permis de mieux faire connaître ce nouvel attrait, depuis la naissance de l'idée jusqu'à sa concrétisation. Le tirage initial de la publication a été de 5 000 en français et de 5 000 en anglais; on a réimprimé depuis.

Enfin, *Je me souviens, les monuments funéraires des premiers ministres du Québec*, document de 35 pages produit en collaboration avec le Directeur de l'état civil, a été produit à 3 000 exemplaires. Le lancement de l'ouvrage a eu lieu à la cathédrale Holy Trinity en novembre 1999, en présence des familles de plusieurs premiers ministres.

Dans la collection «Bibliothèque de la capitale nationale», la Commission a publié à l'automne 1999 l'ouvrage *Le regard infini*. Écrit par Pierre Morency en collaboration avec l'historien Jean Provencher et enrichi de photographies de Luc-Antoine Couturier, l'ouvrage a d'abord été tiré à 2 700 exemplaires. Une réimpression de 3 000 exemplaires a été commandée par l'éditeur en avril 2000.

LANCEMENT DE FILM

En collaboration avec l'Office national du film, la Commission a présenté la première du film *Traître ou patriote* du réalisateur Jacques Godbout portant sur le premier ministre Adélard Godbout.

INTERPRÉTATION DU PARC DU BOIS-DE-COULONGE

L'emplacement privilégié du parc du Bois-de-Coulonge, la beauté de ses aménagements et l'empreinte encore visible d'une longue histoire liée à la vie politique sont au cœur du plan d'interprétation en préparation pour ce parc-jardin. S'appuyant sur les dénominations des allées et des sentiers, le programme abordera les différentes périodes d'occupation depuis 1653 en présentant les résidants et leur contribution à l'évolution de ce grand domaine.

PROMOTION TOURISTIQUE

La Commission demeure étroitement associée à l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec pour développer l'offre touristique liée au thème de la capitale. Elle en fait connaître les attraits notamment par l'Observatoire de la capitale, qui a accueilli son 100 000^e visiteur en septembre 1999, *La Fresque des Québécois*, nouveau produit vedette à Place-Royale, et le parc du Bois-de-Coulonge, oasis au cœur de la vie urbaine.



Ouvrages publiés depuis 1996.

Jean-Philippe Servant, CCNQ



Lancement de l'opuscule. *Je me souviens, les monuments funéraires des premiers ministres du Québec*. Le directeur de l'État civil, M^e Guy Lavigne, Jean-François Bertrand, la ministre Agnès Maltais et Pierre Boucher.

Marc Couture, CCNQ



Lancement de l'ouvrage *Le Regard Infini*. Gérald Grandmont, Pierre Morency, Luc-Antoine Couturier, Pierre Boucher et Jean Provencher.

Marc-André Grenier, CCNQ

De plus, la Commission a réédité la brochure « Une visite capitale ! », qui propose des circuits de visite à pied de la colline Parlementaire. Tirées à 17 000 exemplaires en français et à 10 000 en anglais, les brochures sont distribuées dans les bureaux touristiques et à divers endroits sur la colline Parlementaire.

Par ailleurs, une soirée-conférence a été organisée avec l'Association des guides touristiques de Québec dans le but de parfaire leur formation sur la commémoration et l'art public, notamment en rapport avec l'histoire entourant *La Fresque des Québécois*.

BOURSES REMISES PAR LA COMMISSION

En collaboration avec l'Association internationale des études québécoises, la Commission a décerné une bourse de 5 000 \$ pour récompenser une étude méritoire sur une capitale. Parmi 13 candidatures (France, Brésil, Québec), le jury a choisi celle de M^{me} Katia Malausséna pour une recherche doctorale sur la commémoration à Londres. Par ailleurs, quatre bourses ont été attribuées à des stagiaires de l'Assemblée nationale, en collaboration avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Ces bourses rendent possible un voyage d'études à l'étranger portant sur des institutions parlementaires.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation, qui a ouvert ses portes en 1996, continue d'offrir des documents et des services de consultation sur la capitale, lieu du pouvoir, son histoire et son aménagement. Ainsi, en 1999-2000, plus de 400 consultations sur place ont été effectuées. De plus, le centre a répondu à 90 demandes de renseignements par courrier électronique ou par téléphone. Par ailleurs, 247 recherches documentaires et iconographiques auront permis au centre d'appuyer la Commission dans le cadre de son mandat de promotion de la capitale.

Dans le but d'élargir l'accès du public aux collections de la Commission, le centre a amorcé la numérisation de ses photographies et mis en place un outil de recherche qui, lorsqu'il aura été ajouté au site Internet, permettra de consulter les images numérisées.

La mise en valeur du statut de capitale

La Commission a notamment pour mission de conseiller le gouvernement sur toute question de nature à consolider et à améliorer le statut de la capitale nationale. C'est dans ce contexte qu'elle a largement contribué à l'élaboration de la Politique relative à la capitale nationale. La Commission a également poursuivi la réalisation d'outils de connaissance et d'action favorisant la mise en valeur de la région comme siège des institutions de l'État.

LA POLITIQUE RELATIVE À LA CAPITALE NATIONALE

La Commission a été étroitement associée au suivi et à la mise en œuvre de la Politique, adoptée le 17 juin 1998 par le gouvernement du Québec, en élaborant, à l'instar des sept ministères concernés, le plan d'action de la Commission découlant de la Politique relative à la capitale nationale. Elle a de plus participé au colloque marquant la première année d'application de cette politique et siégé au comité chargé d'aviser le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale en ce qui regarde les attributions de subventions du Fonds de diversification de l'économie de la capitale.

LES ÉTUDES RELATIVES À LA CAPITALE

La Commission a produit deux documents importants : La capitale nationale en chiffres. *Profil socioéconomique, 1999* et *L'industrie gouvernementale au cœur des bases économiques de l'agglomération de la capitale nationale*, qui constituent les numéros 11 et 12 de la collection « Documents ».

Soucieuse de ne pas rester à l'écart des débats majeurs qui ont cours dans la capitale, la Commission a également mené une réflexion sur les thèmes de la réorganisation municipale, sur la fiscalité municipale et les défis économiques que doivent relever les agglomérations dans un contexte de globalisation des marchés.

Elle s'est enfin associée à la préparation d'une étude sur les conditions de la diversification de l'économie menée par divers partenaires économiques et qui sera publiée à l'été 2000.



Études publiées dans la collection « Documents ».

LA PRÉPARATION D'AVIS

La Commission émet divers avis sur le développement et la mise en valeur de la capitale nationale et de sa région. Dans cette perspective, elle a entrepris la mise à jour du *Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux*. Cette enquête bisannuelle auprès des ministères et des organismes permet d'évaluer si la capitale maintient et développe ses attributs de siège des institutions de l'État. Elle a ainsi produit divers avis aux fins de la révision des schémas de la Communauté urbaine de Québec et des municipalités régionales de comté de la région.

PARTICIPATION AU COMITÉ QUÉBEC-CAPITALE

La Commission collabore aux activités du comité Québec-Capitale, créé en 1998, qui s'est donné pour mission de faire évoluer les dossiers constituant des enjeux pour la région. Elle y agit à titre de partenaire du développement et de la mise en valeur de l'agglomération de la capitale nationale et d'organisme-ressource. Elle entend continuer, au cours des prochaines années, à y apporter sa contribution.

LES ENTENTES DE PARTENARIAT

La Commission conçoit ses interventions dans le respect des champs de compétence de ses partenaires et en concertation avec eux. C'est ainsi qu'elle a conclu avec la Ville de Québec, en avril 1999, une deuxième entente triennale pour la mise en valeur de la capitale. Cette entente prévoit des investissements totaux de près de 30 millions réalisés par la Ville, la Commission et d'autres partenaires. Une entente semblable est également en cours de négociation avec l'Assemblée nationale du Québec pour la mise en valeur du complexe parlementaire.

L'administration de la Commission

En 1999-2000, la Commission a poursuivi la consolidation de ses pratiques de gestion. L'évaluation du système comptable, une analyse d'opportunité afin de se doter d'un système de gestion financière intégrée ainsi que la mise en place d'un suivi des engagements financiers figurent parmi les plus importantes réalisations à ce chapitre.

LES RESSOURCES HUMAINES

La Commission rassemble, autour de son équipe de direction, une trentaine d'employés. Le *Règlement sur les effectifs, les normes et barèmes de nomination et de rémunération et les autres conditions de travail des employés de la Commission de la capitale nationale du Québec* (L.Q. 1995, chapitre 44) autorise un maximum de 31 postes réguliers. La Commission peut recourir à de l'expertise externe pour des services ponctuels, selon ses besoins.

Au 31 mars 2000, le personnel de la Commission comptait 23 employés réguliers et 9 employés occasionnels, pour un total de 32 personnes. Parmi ces employés, 6 travaillaient de façon saisonnière dans les parcs. Les ressources humaines se répartissaient ainsi : 4 cadres, 10 professionnels, 12 techniciens et employés de bureau ainsi que 6 ouvriers horticoles.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

La subvention versée par le gouvernement du Québec à la Commission a atteint 18,4 millions de dollars pour l'exercice 1999-2000. Cette hausse par rapport à 1998-1999 est attribuable notamment à l'ajout de crédits additionnels de 5,2 millions pour permettre à la Commission de réaliser des projets d'aménagement dans le cadre de son plan d'action.

Par ailleurs, durant la dernière année, la Commission a assuré un suivi budgétaire rigoureux. Elle a également mis au point un outil de suivi budgétaire pour les projets d'envergure et poursuivi l'élaboration de règles de gestion plus strictes, notamment en ce qui concerne les engagements financiers et le suivi des budgets consacrés aux ententes avec les partenaires.

Au 31 mars 2000, la Commission avait terminé l'évaluation de l'état de son parc informatique, qui date de 1995, et planifié sur un horizon de trois ans son renouvellement de manière à être en mesure de faire face à l'évolution rapide des technologies de l'information.

LA GESTION DE L'INFORMATION

Parce qu'elle accorde de l'importance à la gestion de ses documents afin d'accroître l'efficacité opérationnelle et de préserver sa mémoire organisationnelle, la Commission a mené plusieurs opérations de déclasserment et de transfert des documents. Elle a également maintenu son comité de sécurité de l'information, et un certain nombre de jalons ont été posés quant à la sécurité et à la protection des données.

Dans le contexte de la protection des renseignements personnels des citoyens, la Commission a procédé à la mise en place d'un comité et à la nomination d'une responsable de la protection des renseignements personnels. La Commission a également adopté un plan d'action pour la protection de ces renseignements dont la mise en œuvre sera assurée.

La Commission a aussi établi de nouveaux paramètres en matière de droits d'auteur. Elle tient à jour en effet, depuis 1998, un registre des droits d'utilisation relatifs aux photographies acquises. L'accroissement des demandes externes de reproduction a nécessité l'élaboration de normes et de pratiques régissant les licences et les droits d'auteur.



Plan d'action triennal

INTRODUCTION

En vertu de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (L.R.Q., chapitre C-33.1), la Commission doit assortir son rapport annuel d'activité d'un plan de développement, divisé en phases annuelles, des projets qu'elle entend réaliser au cours des trois prochaines années.

Le plan de développement est articulé en fonction des trois missions dont est investie la Commission :

- embellir la capitale nationale ;
- promouvoir la capitale nationale ;
- consacrer et consolider la présence des institutions de l'État dans la capitale nationale.

Le plan de développement, on le comprendra – la subvention gouvernementale accordée à la Commission ne peut être connue que pour une seule année –, donne une indication des intentions de la Commission. Si la direction envisagée s'en trouve ainsi mieux connue, la mise en œuvre du plan de développement est forcément assujettie au budget dont disposera la Commission au cours des trois prochaines années.

Embellir

la capitale nationale

Le contexte

La Commission a pour responsabilités :

- de veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale ;
- de contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques dans la capitale ;
- de contribuer à l'amélioration de l'architecture dans la capitale ;
- de contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, des ouvrages, des monuments et des autres biens historiques dans la capitale et ses environs ;
- de contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

Guidée par ce cadre juridique, l'action de la Commission en matière d'aménagement gravite essentiellement autour de quatre axes :

- le parachèvement de la colline Parlementaire ;
- l'aménagement d'ensembles urbains, de places publiques, de parcs et de jardins ;
- la mise en lumière de lieux et d'édifices caractéristiques du paysage de la capitale ;
- l'amélioration des grandes voies d'accès à la capitale.

Les axes ou priorités d'intervention

LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

La Commission s'est engagée dans une importante opération de planification et de mise en œuvre de projets d'aménagement de nature à bonifier le paysage de la capitale nationale et à rendre celui-ci plus conforme à l'excellence et à l'exemplarité dont doit témoigner la ville-capitale. Cette entreprise majeure ne peut être réalisée sans le partenariat de nombreux acteurs tels la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec et des organismes canadiens qui, par leurs actions respectives, contribuent à façonner le paysage de la capitale nationale.

Au cours des trois prochaines années, la Commission entend mener ou s'associer à la réalisation des projets suivants :

2 0 0 0 - 2 0 0 1

PLACE DE L'ASSEMBLÉE-NATIONALE

Après avoir aménagé la portion est de la place de l'Assemblée-Nationale, y compris l'avenue Honoré-Mercier, des travaux seront réalisés en vue de requalifier la Grande Allée Est, de la porte Saint-Louis à la rue des Parlementaires, ces travaux comprenant une intervention sur les terrains de l'Assemblée nationale ainsi que sur ceux des édifices administratifs H et J. Les travaux de réaménagement de la portion nord de la place devraient être amorcés à l'automne 2000 pour se terminer au printemps 2001.

AUTOROUTE DUFFERIN-MONTMORENCY

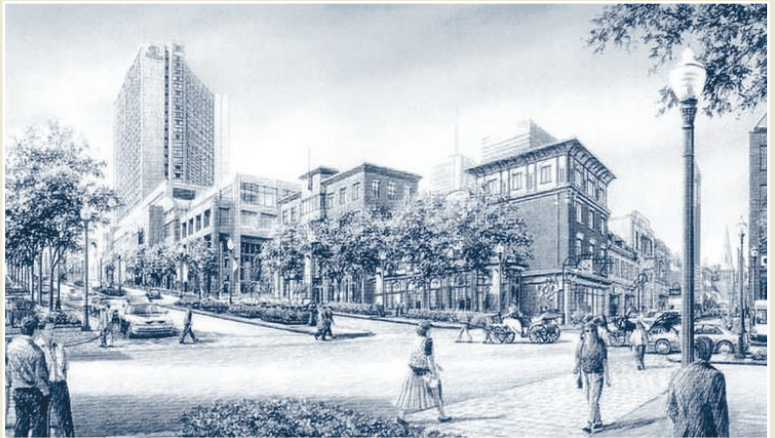
Le concept de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency (entre la falaise nord et le boulevard René-Lévesque Est) ainsi que les plans et devis devraient être terminés en 2000 en vue d'une mise en route des travaux au printemps 2001. Les travaux sont réalisés par la Ville de Québec, en partenariat avec le ministère des Transports du Québec et la Commission.

ÎLOT BERTHELOT

Cet îlot urbain ferme la paroi nord du boulevard René-Lévesque Est, entre les rues Saint-Simon et Scott. Le projet de construction, dirigé par la Ville de Québec, bénéficie d'une participation financière de la Commission en vue de bonifier la qualité d'architecture et de soigner son intégration à la colline Parlementaire. Au cours de l'exercice, la Ville de Québec sollicitera des propositions de développement immobilier, la Commission étant étroitement associée à la sélection du projet retenu.

PARC DE LA FRANCOPHONIE ET PLACE GEORGE-V

Ces deux espaces publics, séparés par la Grande Allée Est, sont bordés d'imposants édifices institutionnels tels l'Hôtel du Parlement, l'édifice administratif H, le Manège militaire et l'édifice Marie-Guyart. En partenariat avec l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec, la Ville de Québec, Parcs Canada, la Commission des champs de bataille nationaux et le ministère de la Défense nationale du Canada, la Commission coordonnera la réalisation d'un plan directeur visant une meilleure intégration de ces deux espaces et un aménagement portant la signature de la colline Parlementaire.



Perspective montrant l'autoroute Dufferin-Montmorency après son réaménagement en 2001.

Benoît Gauthier

ÉDIFICES ADMINISTRATIFS H ET J ET RUE WILFRID-LAURIER

Les édifices H et J, qui renferment les bureaux du premier ministre et son logement de fonction, ainsi que la salle du Conseil des ministres, le ministère du Conseil exécutif et le Conseil du trésor, doivent, dans la foulée des travaux de réaménagement de la Grande Allée Est, être retouchés en vue d'en améliorer l'intégration au tissu urbain, l'esthétique et la fonctionnalité. L'intervention pourrait entraîner l'ouverture de la rue Wilfrid-Laurier sur l'avenue George-V, permettant ainsi une plus grande sécurité et une meilleure fluidité autour du centre d'accueil touristique de la Communauté urbaine de Québec qui lui est adjacent. Les travaux seront, le cas échéant, exécutés par la Société immobilière du Québec, dans le respect du plan détaillé d'aménagement des secteurs parlementaire et gouvernemental de la colline Parlementaire arrêté par la Commission et ses partenaires.

2001-2002

PLACE DE L'ASSEMBLÉE-NATIONALE

Le réaménagement de l'espace compris entre la façade de l'Hôtel du Parlement et l'avenue Honoré-Mercier devrait être entrepris et terminé au cours de cet exercice, moyennant un financement partagé entre l'Assemblée nationale et la Commission.

AUTOROUTE DUFFERIN-MONTMORENCY

La première phase des travaux de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency devrait être amorcée au début de mai pour se terminer en novembre 2001.

ÎLOT BERTHELOT

La première phase de reconstruction de l'îlot Berthelot devrait être amorcée par la Ville de Québec, avec l'appui financier de la Commission, au printemps 2001.

PARC DE LA FRANCOPHONIE ET PLACE GEORGE-V

Dans le respect du concept préparé l'année précédente, la Commission devrait amorcer une première tranche de travaux de réaménagement du parc de la Francophonie, en liaison avec la Ville de Québec et la Société immobilière du Québec.

GRANDE ALLÉE EST

À la lumière du même concept, le réaménagement de la Grande Allée Est devrait être réalisé entre la rue des Parlementaires et la rue D'Artigny.

RUE SAINT-AMABLE

Le tronçon de la rue Saint-Amable, compris entre la rue des Parlementaires et la rue De La Chevrotière, sera réaménagé par la Ville de Québec avec l'aide de la Commission.

ÉDIFICES ADMINISTRATIFS H ET J ET RUE WILFRID-LAURIER

La mise en œuvre du concept arrêté conjointement par la Société immobilière du Québec et la Commission l'année précédente donnera lieu à des travaux de réaménagement de l'édifice et de ses environs immédiats (incluant la rue Wilfrid-Laurier), de concert avec la Ville de Québec et la Commission des champs de bataille nationaux.

ESPACE CULTUREL

L'espace culturel de la colline Parlementaire est celui qui, dominé par la présence du Grand Théâtre de Québec et du parc de l'Amérique-Française, est bordé par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Turnbull, Saint-Amable et de l'Amérique-Française. La Commission amorcera les travaux conceptuels visant une meilleure définition urbaine de ce grand espace dont on peut à l'avance prévoir qu'elle donnera lieu à un réaménagement partiel du parc de l'Amérique-Française, une révision architecturale de la façade du Grand Théâtre de Québec ainsi qu'une requalification de l'atrium du Grand Théâtre occupé par le Conservatoire de musique de Québec.

2002 - 2003

PLACE DE L'ASSEMBLÉE-NATIONALE

La dernière phase de réaménagement de la place de l'Assemblée-Nationale, visant la portion de terrains à l'ouest de l'Hôtel du Parlement, viendra compléter la mise en œuvre du plan directeur des secteurs parlementaire et gouvernemental de la colline Parlementaire.

AUTOROUTE DUFFERIN-MONTMORENCY

La seconde phase des travaux de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency sera terminée au printemps 2002.

ÎLOT BERTHELOT

La seconde phase de reconstruction de l'îlot Berthelot devrait être terminée, permettant ainsi de fermer complètement et définitivement la paroi nord du boulevard René-Lévesque Est dans les limites de la colline Parlementaire.

PARC DE LA FRANCOPHONIE ET PLACE GEORGE-V

La seconde phase des travaux de réaménagement du parc de la Francophonie et de la place George-V sera amorcée.

PARC DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE

Les travaux de requalification de l'espace culturel de la colline Parlementaire seront amorcés avec des travaux de réaménagement partiel du parc de l'Amérique-Française.

GRANDE ALLÉE EST

La Commission accompagnera la Ville de Québec dans le réaménagement du tronçon commercial de la Grande Allée Est, compris entre la rue D'Artigny à l'est et l'avenue Cartier à l'ouest. La Ville de Québec, avec le soutien de la Commission et grâce à un concept général de réaménagement de cette artère sur toute sa longueur, aura également entrepris sa requalification entre la limite ouest de la ville et l'avenue Cartier.

L'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLES URBAINS, DE PLACES PUBLIQUES, DE PARCS ET DE JARDINS

Certains ensembles urbains du cœur de Québec accusent une dégradation qui cadre mal avec la vocation de la capitale. Ainsi, la Commission encouragera les aménagements et les réaménagements des principales places constituant des lieux de mémoire et des attraits touristiques importants. Enfin, elle terminera l'aménagement des parcs dont elle assume la responsabilité.

Au cours des trois prochaines années, la Commission entend réaliser les projets suivants :

2 0 0 0 - 2 0 0 1

PARVIS DE L'ÉGLISE DE SAINT-ROCH

Dans la foulée des travaux de démolition du mail Saint-Roch et de requalification de la rue Saint-Joseph Est, la Commission prendra part aux travaux de réaménagement de la place du parvis de l'église de Saint-Roch dirigés par la Ville de Québec.

PARC DU BOIS-DE-COULONGE

La Commission terminera les travaux de réaménagement de la zone d'accueil avec la restauration du pavillon du gardien, et entreprendra la première tranche d'un programme de signalisation et d'interprétation.

COUR DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

De concert avec le Séminaire de Québec, la Ville de Québec, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que d'habituels utilisateurs tels l'Orchestre symphonique de Québec, le Festival d'été international de Québec et le Musée de l'Amérique française, la Commission préparera un concept de réaménagement de cet espace d'intérêt public. Le concept devrait notamment prévoir la mise en lumière des façades des bâtiments riverains.

CIMETIÈRE DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

En lien avec le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Québec, la Commission préparera un concept de réaménagement de ce lieu historique en vue de travaux à réaliser au cours de 2001.

ÎLOT DES PALAIS ET NOUVELLES CASERNES

La Commission s'associera également au ministère de la Culture et des Communications et à la Ville de Québec en vue d'arrêter le concept de mise en valeur de ce large espace ayant une vocation historique et patrimoniale. La mise en œuvre du concept devrait être entreprise en 2001-2002 et les travaux devraient être étalés jusqu'en 2008.



Réfection du parvis de l'église de Saint-Roch.

Jean-Philippe Servant, CCNQ

PARC DE L'AMÉRIQUE-LATINE

Cet espace contigu au palais de justice et bordé par la rivière Saint-Charles, dont les rives sont en voie de renaturalisation, doit être réaménagé aux fins notamment de mieux desservir la fonction de commémoration des peuples de l'Amérique latine auxquels il est voué. Un plan-concept devrait être proposé au cours de cet exercice et sa mise en œuvre amorcée par l'installation de deux œuvres d'art commémorant des héros nationaux de ce continent des pays latino-américains.

PLACE D'YOUVILLE

En lien avec les travaux de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency et en vue d'assurer une plus grande fonctionnalité et une fréquentation accrue du stationnement D'Youville, la Commission s'associera à la Société immobilière du Québec et à la Ville de Québec dans l'élaboration d'un concept d'aménagement urbain visant la partie ouest de la place D'Youville ainsi que l'espace public longeant les murs de fortification entre la porte Kent et la place de l'Assemblée-Nationale.

LE PROJET « LITTORAL »

Visant la mise en valeur du littoral nord du fleuve Saint-Laurent, entre le pont de Québec et le pont Pierre-Laporte, à l'ouest, et Place-Royale, à l'est, ce projet permettra de donner à la population un plus large accès au fleuve. Au cours de cet exercice, la Commission entreprendra les négociations en vue de l'acquisition de tous les terrains privés non développés et amorcera les études préalables à la réalisation d'un plan-concept d'ensemble et d'un premier projet de démonstration visant à rendre accessibles le fleuve et le boisé remarquable appartenant actuellement à la compagnie Irving.

Le projet « Littoral » pour redonner le fleuve aux Québécois, secteur du boulevard Champlain.



Segment du littoral nord du fleuve Saint-Laurent qui, d'ici à 2008, deviendra la promenade Champlain.

2 0 0 1 - 2 0 0 2

PARVIS DE L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

La Commission s'associera à la Ville de Québec en vue de la réalisation d'importants travaux de réaménagement du parvis de l'église de Saint-Jean-Baptiste. En résultera un nouvel espace public autour d'un monument religieux de premier ordre. Le concept étant réalisé, les travaux seront effectués en 2001.

COUR DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Les travaux de réaménagement de la cour du Séminaire de Québec devraient être terminés pour permettre une première utilisation par le Festival d'été international de Québec et l'Orchestre symphonique de Québec au cours de la saison estivale 2001.

CIMETIÈRE DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

Les travaux de réaménagement de ce lieu historique devraient être entièrement réalisés au plus tard à l'automne 2001.

COURS LANGELIER

Les travaux de réaménagement du cours Langelier, permettant le développement d'un axe ininterrompu entre la côte De Salaberry et le parc Victoria, devraient être réalisés par la Ville de Québec avec le concours de la Commission. Ces travaux seront menés parallèlement à ceux qui visent le cimetière de l'Hôpital Général. Une première tranche de travaux sera entreprise en 2001.

PARC DU CORPS-DE-GARDE

Un espace public, contigu au parc du Cavalier-du-Moulin, sera aménagé par la Ville de Québec, de concert avec la Commission, à la suite de l'acquisition par la Ville de Québec de terrains appartenant au gouvernement du Canada. Ces travaux permettront de mettre en valeur le parc du Cavalier-du-Moulin, propriété de la Commission, et l'aménagement d'un nouvel espace public reliant la rue Saint-Louis à l'avenue Sainte-Geneviève, dans l'axe de la rue du Corps-de-Garde.

PARC DE L'AMÉRIQUE-LATINE

La Commission entreprendra la première tranche de travaux de réaménagement de ce parc, ce qui permettra l'installation d'ouvrages de commémoration visant des héros de l'Amérique latine, notamment le buste de José Martí qui viendra rejoindre la statue équestre de Simon Bolivar.

PLACE D'YOUVILLE

La Commission sera associée à la réalisation, par la Société immobilière du Québec, de travaux de réfection majeure des accès au stationnement D'Youville et participera au financement des ouvrages réalisés par la Ville de Québec dans la portion ouest de la place D'Youville.

CARREFOUR DES AMÉRIQUES

La Commission et la Ville de Québec installeront une œuvre référentielle à l'intersection de l'autoroute Dufferin-Montmorency et du boulevard René-Lévesque Est. Cette intersection pourrait être désignée « Carrefour des Amériques », en rappel du Sommet des Amériques tenu à Québec en avril 2001.

JARDIN SAINT-ROCH

La Ville de Québec et la Commission s'associeront dans la réalisation d'un concept visant l'allongement du jardin Saint-Roch dans le quadrilatère formé du boulevard Charest Est et des rues de la Couronne, Sainte-Hélène et de l'Église.

LE PROJET « LITTORAL »

La Commission entreprendra une première tranche de travaux permettant de maximiser l'accès au fleuve, vraisemblablement dans le secteur Irving, aux limites de la ville de Sillery.

2002 - 2003

ÎLOT DES PALAIS ET NOUVELLES CASERNES

La Commission sera associée à la réalisation d'une première tranche de travaux, permettant ainsi la requalification d'un des derniers espaces désarticulés du Vieux-Québec.

JARDIN SAINT-ROCH

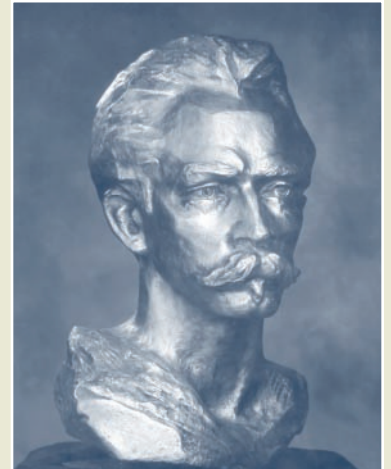
Les travaux d'allongement du jardin Saint-Roch vers le boulevard Charest Est seront réalisés.

LE PROJET « LITTORAL »

Une deuxième tranche de travaux sera réalisée.

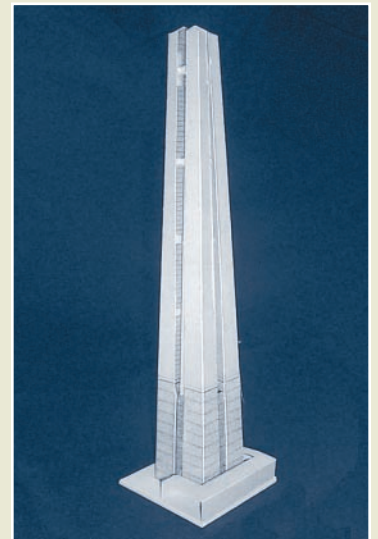
PLACE-ROYALE

La Commission participera à l'élaboration et à la mise en œuvre du grand projet de musée archéologique consacré au premier site d'exercice du pouvoir à Québec, l'Abitation de Champlain.



Buste de José Martí offert au gouvernement du Québec par la Ville de La Havane. Le buste est exposé à la bibliothèque Gabrielle-Roy avant d'être installé au parc de l'Amérique-Latine.

Marc-André Grenier, CCNQ



Esquisse d'un projet d'obélisque destiné au Carrefour des Amériques.

Jean-Philippe Servant, CCNQ

LA MISE EN LUMIÈRE DE LIEUX ET D'ÉDIFICES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DE LA CAPITALE

La Commission a rendu public, en juin 1998, un plan lumière pour la capitale nationale et son agglomération dans lequel elle propose la réalisation d'une soixantaine de projets d'ici à 2008. Elle compte préparer un document contenant l'ensemble des lignes directrices devant régir ce plan, à savoir la hiérarchisation des lieux, l'attribution pour chacun de la qualité et de la quantité de lumière, la définition des ambiances et, le cas échéant, le choix du mobilier urbain.

Dans cette foulée, la Commission appuiera concrètement la création d'une chaire universitaire en lumière urbaine et favorisera, dans ses interventions et dans le cadre des ententes qu'elle aura avec ses différents partenaires, la mise à contribution des professionnels et des industriels du Québec afin de développer un savoir-faire québécois en la matière. La Commission souhaite également s'associer à Hydro-Québec pour favoriser l'exportation de ce savoir-faire.

La Commission se propose d'effectuer, au cours des trois prochaines années, les projets de mise en lumière suivants, à titre de promoteur ou de partenaire :

2 0 0 0 - 2 0 0 1

HÔTEL DU PARLEMENT

Les travaux (phase 1) de mise en lumière de l'Hôtel du Parlement ainsi que des édifices Pamphile-Le May et Honoré-Mercier seront terminés à l'été 2000. Une deuxième tranche devrait être réalisée à l'automne 2000 ou au printemps 2001.

COUR DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

De concert avec le Séminaire de Québec, la Ville de Québec, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que d'habituels utilisateurs tels l'Orchestre symphonique de Québec, le Festival d'été international de Québec et le Musée de l'Amérique française, la Commission préparera un concept de réaménagement de cet espace d'intérêt public. Le concept devrait notamment prévoir la mise en lumière des façades des bâtiments qui donnent sur la cour intérieure.

PONT DE QUÉBEC

La Commission est associée au ministère des Transports du Québec, maître d'œuvre du projet, pour la mise en lumière du pont de Québec dont les travaux sont prévus pour 2001-2002.

Mise en lumière
de l'Hôtel du Parlement.

Concepteur lumière:
Louis Clair

Eugène Kedl, CCNQ

CAP DIAMANT

En fonction de la participation de Parcs Canada, la Commission pourra réaliser une partie des travaux de mise en lumière du cap Diamant. Si ces travaux ne peuvent être effectués en 2001-2002, ils le seront l'année suivante.

PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

La Commission et la Ville de Québec s'associeront en vue de la réalisation d'un concept de mise en lumière de la place de l'Hôtel-de-Ville, comprenant l'hôtel de ville, l'édifice Price, la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec, la cathédrale Holy Trinity, l'édifice Chauveau, le Musée de l'Amérique française, la place du Cardinal-Taschereau et des édifices de propriété privée.

TRAIT-CARRÉ DE CHARLESBOURG

La Commission s'est associée à la Ville de Charlesbourg en vue de réaliser un concept de mise en lumière de cet espace urbain qui constitue un arrondissement historique national.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

La Commission met au point un concept de mise en lumière de cette petite église occupant un espace stratégique le long du littoral.

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

La Commission réalise un concept de mise en lumière du Grand Théâtre de Québec.

PLACE-ROYALE

La Commission et la Société de développement des industries culturelles préparent conjointement un concept de mise en lumière du site de Place-Royale, comprenant notamment la batterie Royale, l'église de Notre-Dame-des-Victoires, la maison Chevalier et le parc de la Cetière.

PARCOURS DES ANSES

La Commission contribuera au projet dirigé par la Ville de Lévis en offrant son expertise et son appui financier pour les questions liées à la mise en lumière du site.



Projet de mise en lumière du Grand Théâtre de Québec. (simulation infographique).

Concepteur lumière:
Guy Simard

Graph Architecture

2 0 0 1 - 2 0 0 2

HÔTEL DU PARLEMENT

Une deuxième tranche de travaux visant la mise en lumière de l'Hôtel du Parlement ainsi que des édifices Pamphile-Le May et Honoré-Mercier devrait être terminée et le concept de mise en lumière des édifices Antoine-Panet et André-Laurendeau devrait être arrêté en vue d'une mise en œuvre les années subséquentes.

COUR DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

La mise en lumière devrait être terminée pour l'été 2001.

PONT DE QUÉBEC

La Commission est associée aux travaux de mise en lumière du pont de Québec dont les travaux sont réalisés en 2001.

CAP DIAMANT

Les travaux de mise en lumière seront effectués en 2001 s'ils ne l'ont pas été en 2000.

PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

La Ville de Québec et la Commission réaliseront une première tranche de travaux.

TRAIT-CARRÉ DE CHARLESBOURG

La première de plusieurs tranches de travaux de mise en lumière du Trait-Carré de Charlesbourg est réalisée.

ÉGLISE DE SAINT-MICHEL DE SILLERY

La Commission prépare un concept de mise en lumière de cette église dont la situation confère un plan stratégique dans le plan lumière de la capitale nationale.



Projet de mise en lumière du pont de Québec. (simulation infographique).

Concepteur lumière:
Yan Kersalé

Graph Architecture

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

Les travaux de mise en lumière du Grand Théâtre de Québec sont réalisés.

PLACE-ROYALE

Une première phase de travaux est amorcée.

2 0 0 2 - 2 0 0 3

HÔTEL DU PARLEMENT

La mise en lumière des édifices Antoine-Panet et André-Laurendeau viendra compléter le cycle d'éclairage architectural du complexe parlementaire.

PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

La deuxième phase des travaux de mise en lumière de la place de l'Hôtel-de-Ville est réalisée.

TRAIT-CARRÉ DE CHARLESBOURG

La deuxième tranche des travaux de mise en lumière du Trait-Carré de Charlesbourg est réalisée.

ÉGLISE DE SAINT-MICHEL DE SILLERY

Les travaux de mise en lumière sont réalisés.

PLACE-ROYALE

Une deuxième phase de travaux est réalisée.

L'AMÉLIORATION DES GRANDES VOIES D'ACCÈS À LA CAPITALE

Le caractère d'une capitale s'exprime également par la qualité de ses voies d'accès. Les portes d'entrée de la capitale nationale réclament donc un aménagement digne du lieu du pouvoir. La Commission s'associe au ministère des Transports du Québec, maître d'ouvrage du réseau routier national, et aux municipalités concernées en vue de l'amélioration du paysage environnant ses grandes voies d'accès.

Au cours des trois prochaines années, la Commission entend réaliser les projets suivants en partenariat, notamment, avec le ministère des Transports du Québec et les villes concernées :

2 0 0 0 - 2 0 0 1

AUTOROUTE DUPLESSIS

La Commission s'associe au ministère des Transports du Québec ainsi qu'aux villes de Sainte-Foy et de L'Ancienne-Lorette dans la préparation du concept de réaménagement du tronçon compris entre le boulevard Wilfrid-Hamel et l'autoroute Félix-Leclerc. Les travaux doivent être réalisés par le ministère des Transports du Québec à l'automne 2000 et au printemps 2001.

La Commission s'associe au ministère des Transports du Québec et à la Ville de Sainte-Foy dans la préparation d'un concept de requalification du tronçon compris entre l'autoroute Félix-Leclerc, le pont de Québec et le pont Pierre-Laporte.

BOULEVARD LAURIER

La Commission s'associe au ministère des Transports du Québec et à la Ville de Sainte-Foy dans la préparation d'un concept de réaménagement du boulevard Laurier, entre le pont de Québec et le pont Pierre-Laporte, à l'ouest, et la route du Vallon, à l'est.

BOULEVARD CHAMPLAIN

La Commission s'associe au ministère des Transports du Québec, à la Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux villes de Québec, de Sillery et de Sainte-Foy dans la préparation d'un concept de réaménagement du boulevard Champlain, entre le pont de Québec et le pont Pierre-Laporte, à l'ouest, et Place-Royale, à l'est.

SIGNALISATION TOURISTIQUE

La Commission poursuit son programme de signalisation de la capitale nationale sur les voies d'accès.

HALTE ROUTIÈRE À SAINT-NICOLAS

La Commission s'associe au ministère des Transports du Québec ainsi qu'à l'Association touristique Chaudière-Appalaches en vue de la réalisation d'un nouveau centre d'accueil touristique combiné à une halte routière sur l'autoroute Jean-Lesage, à la hauteur de Saint-Nicolas. La Commission coordonnera la préparation d'un concept de construction du bâtiment et d'aménagement du site.



Panneau de bienvenue
« La capitale nationale vous salue ».

Jean-Philippe Servant, CCNQ

2 0 0 1 - 2 0 0 2

AUTOROUTE DUPLESSIS

Les travaux de requalification du tronçon de l'autoroute Duplessis, compris entre le boulevard Wilfrid-Hamel et l'autoroute Félix-Leclerc, sont terminés.

La première tranche des travaux de réaménagement du tronçon compris entre l'autoroute Félix-Leclerc, le pont de Québec et le pont Pierre-Laporte est réalisée.

BOULEVARD LAURIER

Les études préliminaires et les plans et devis en vue du réaménagement du boulevard Laurier sont réalisés.

BOULEVARD CHAMPLAIN

Les travaux de requalification du boulevard Champlain sont entrepris. Deux segments sont réaménagés : l'un dans les limites de la ville de Sillery, et l'autre dans celles de la ville de Québec.

SIGNALISATION TOURISTIQUE

La Commission poursuit son plan de signalisation de la capitale nationale sur les principales voies d'accès.

HALTE ROUTIÈRE À SAINT-NICOLAS

Les travaux de réaménagement de ce projet sont amorcés.

HALTE ROUTIÈRE À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

La Commission s'associe au ministère des Transports du Québec, à l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec et à l'Association touristique de Portneuf dans la préparation d'un concept d'aménagement d'un centre d'accueil touristique combiné à une halte routière de part et d'autre de l'autoroute Félix-Leclerc, à la hauteur de Saint-Augustin-de-Desmaures.



Bannières longeant
l'autoroute Duplessis.

Jean-Philippe Servant, CCNQ

AUTOROUTE DUPLESSIS

La deuxième tranche des travaux de réaménagement du tronçon compris entre l'autoroute Félix-Leclerc, le pont de Québec et le pont Pierre-Laporte est terminée.

BOULEVARD LAURIER

La première tranche des travaux de réaménagement du boulevard Laurier est réalisée.

BOULEVARD CHAMPLAIN

Une deuxième tranche de travaux de réaménagement du boulevard Champlain est réalisée.

SIGNALISATION TOURISTIQUE

La Commission poursuit son plan de signalisation de la capitale nationale sur les principales voies d'accès.

HALTE ROUTIÈRE À SAINT-NICOLAS

Les travaux de réaménagement de ce projet sont terminés.

HALTE ROUTIÈRE À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Les travaux de réaménagement de ce projet sont amorcés.

Promouvoir

la capitale nationale

Le contexte

La Commission a également pour mission de promouvoir la capitale, c'est-à-dire de la faire connaître et aimer par l'ensemble des Québécois. Ce mandat est notamment balisé par la Politique relative à la capitale nationale qui stipule que :

- « • la capitale est un haut lieu de la mémoire collective ;
- la capitale est un lieu de convergence, de rassemblement et de manifestation de l'héritage culturel des Québécois de toute souche ;
- la capitale est une vitrine de la création, de la production et de la diffusion artistique et culturelle québécoise ;
- la capitale est un lieu de passage et de présentation incontournable des productions culturelles et artistiques provenant de l'ensemble des régions du Québec. »

Les axes ou priorités d'intervention

Les activités de la Commission, à cet égard, s'articulent autour de trois axes :

- le développement de la connaissance et l'éducation à la citoyenneté ;
- la commémoration ;
- le rayonnement de la capitale.



Feuillet promotionnel de circuit de découverte sur la mise en lumière de l'Hôtel du Parlement offert par l'Observatoire de la capitale.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Depuis sa création, la Commission a mis en œuvre des programmes de découverte de la capitale : portes ouvertes des édifices publics, visites guidées, circuits d'interprétation, conférences et entretiens, publications.

Au cours des prochaines années, la Commission s'emploiera à la mise en œuvre des projets suivants :

- **Enrichir le programme « Découvrir la capitale »** destiné aux jeunes élèves du primaire et du secondaire ainsi qu'aux nouveaux arrivants. En ce qui concerne les jeunes élèves, de nouveaux circuits seront proposés et un partenariat sera recherché pour permettre des séjours de plus d'une journée, particulièrement pour ceux et celles qui proviennent de régions éloignées. Tout en poursuivant sa collaboration avec les établissements d'intégration des nouveaux arrivants, des efforts seront déployés auprès des associations représentant les communautés culturelles. Enfin, un nouveau créneau du programme sera conçu et proposé aux personnes âgées.

- **Parfaire les programmes de formation en histoire**, pour les élèves du primaire et du secondaire, afin d'assurer un contenu de formation et d'information traitant du rôle de la capitale et de son histoire, dans la perspective des célébrations du 400^e anniversaire de fondation de Québec en 2008.

- **Organiser des activités d'échange culturel** de manière à favoriser une plus large compréhension de la capitale, de son histoire et de ses fonctions, pour tous les Québécois.

- **Multiplier les conférences et les entretiens** visant une meilleure connaissance de la capitale, non seulement sur le plan historique, mais également sur le plan économique, scientifique, social et culturel.

- **Réaliser des publications dans les collections « La Bibliothèque de la capitale » et « Fleurdelisé »** sur des sujets liés à la connaissance de la capitale.

LA COMMÉMORATION

La représentation symbolique prend tout son sens dans les actions de commémoration. « Commémorer » signifie « rappeler à la mémoire collective des événements, des personnages, des lieux qui ont marqué l'histoire ». Ce geste de rappel est d'autant plus porteur qu'il s'inscrit le plus souvent dans le paysage comme un repère identitaire.

En collaboration avec plusieurs partenaires dont les ministères, la Ville de Québec, l'Assemblée nationale et la Commission de toponymie du Québec, la Commission a adopté en 1998 une politique de la commémoration. Dans la foulée de cette politique, elle s'emploiera, conformément à la Politique relative à la capitale nationale, au développement de programmes commémoratifs tels :

- **La constitution, la mise à jour et la diffusion d'un inventaire des plaques, des statues et des monuments** : Ce programme est destiné à constituer et tenir à jour un inventaire des instruments commémoratifs (plaques, statues et monuments) de la capitale, à en fournir l'accessibilité sur le site Internet de la Commission, à étendre l'inventaire au maximum d'éléments commémoratifs et à produire des études sur le parc commémoratif de la capitale.



Le premier ministre Lucien Bouchard en compagnie d'un groupe de jeunes élèves de 5^e année de l'école Bourgeois-Royal de Charlesbourg participant au programme « Découvrir la capitale ».

Marc Couture, CCNQ

- **L'aménagement thématique d'espaces de commémoration:** La politique de commémoration de la Commission veut nourrir la mémoire collective des Québécois. La colline Parlementaire est un lieu privilégié pour y parvenir. Des thématiques devront être choisies et acceptées par le comité consultatif de la commémoration pour la promenade des Premiers-Ministres et pour la zone culturelle de la colline Parlementaire. Cela se traduira autant par des œuvres d'art public que par des statues ou d'autres monuments plus classiques.

- **Le programme de commémoration pour l'Hôtel du Parlement:** Centré sur les premiers ministres et les personnages politiques de l'histoire du Québec, ce programme tiendra compte, en ce qui a trait aux jardins, des éléments commémoratifs existants et du plan d'aménagement de la colline Parlementaire.

Pour l'intérieur de l'Hôtel du Parlement, le programme sera axé sur des personnages politiques de notre histoire. La mise en œuvre de ces programmes se fera en collaboration avec l'Assemblée nationale.

- **Le développement de gestes de commémoration en rapport avec les dates marquantes de l'histoire:** Il s'agit ici d'associer différents gestes de commémoration soulignant les grandes dates de l'histoire du Québec, de la capitale et de la politique québécoise. La plus importante en perspective est le 400^e anniversaire de la fondation de Québec en 2008. Ces gestes de commémoration seront soutenus par un apport pédagogique utile à la compréhension de leur histoire par les citoyens.

- **La mise en valeur, dans la capitale et en région, du rôle des premiers ministres et d'autres personnes associées à l'exercice du pouvoir.**

LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE

Le rayonnement touristique

Québec est une destination touristique majeure non seulement pour les étrangers, mais également et surtout pour les Québécois. L'offre touristique de cette ville au charme unique en Amérique est de fort belle qualité. Il arrive cependant que la notion de capitale ne soit pas très présente ni très active dans l'offre globale. La Commission entend combler cette lacune par la conception d'un programme touristique prenant appui sur le statut de capitale, notamment dans le cadre des projets suivants :

- **La conception d'une « offre capitale »:** Mettre au point une programmation qui consisterait en des visites thématiques, des circuits d'interprétation, des parcours cérémoniels et des forfaits de séjour propres à mettre en valeur la capitale.

- **Le programme de formation et de perfectionnement des guides touristiques:** Concevoir un programme d'activités de formation des guides de la capitale qui pourrait consister en des journées d'études et des rencontres thématiques à partir d'un contenu sur la capitale à leur intention.

- **Le programme de promotion, de publicité et de signalisation des lieux et des activités de la capitale:** Concevoir une campagne publicitaire et d'accueil des touristes dans la capitale au moyen d'une image forte et récurrente, par le moyen d'outils précis comme des affiches, des vitrines, des dépliants, des sacs et des circuits touristiques propres à une capitale.



Campagne publicitaire de la Commission de la capitale nationale du Québec.

• **La présence soutenue et constante dans les réseaux touristiques :** La Commission, l'Assemblée nationale et l'Observatoire de la capitale gèrent des lieux, organisent des activités et accueillent des visiteurs en grand nombre. La promotion de ces lieux, de ces activités et d'événements mériterait des actions concertées plus soutenues. La Commission s'emploiera à assurer une présence marquée et constante dans les réseaux touristiques, que ce soit par des documents d'information, une sensibilisation des guides et du personnel touristique et une présence dans les établissements hôteliers.

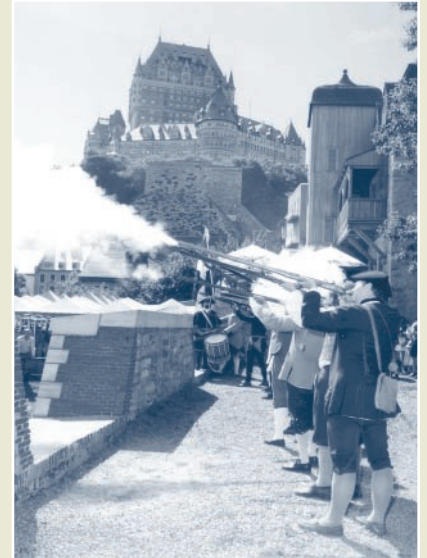
Le rayonnement culturel

La Commission a adopté en 1998 une politique de rayonnement culturel de la capitale. Les grands axes de cette politique ont été définis en tenant compte de la Politique relative à la capitale nationale du gouvernement, où le développement culturel prend une place importante. La Commission entend appliquer cette politique et se faire un moteur du développement d'institutions et d'activités susceptibles de contribuer à l'embellissement de la capitale par des actions soutenues. En vue de se conformer aux dispositions de sa loi constitutive, la Commission verra à recommander au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale toute action de nature à assurer le rayonnement culturel de la capitale, particulièrement dans les cas où une subvention doit être accordée à un organisme promoteur.

Le rayonnement de la capitale au Québec

Le statut de capitale nationale et les fonctions qui y sont rattachées sont bien connus des résidents de la région car ils marquent son développement économique, social et culturel. Il n'en va pas de même pour un bon nombre de Québécois qui sous-estiment la puissance symbolique et le rôle économique de la ville qui est, depuis près de 400 ans, le lieu d'exercice du pouvoir. La Commission mettra conséquemment en place des programmes susceptibles de joindre les citoyens, dans leur région, en prenant appui essentiellement sur les médias et en visant des clientèles cibles, scolaires comme touristiques. En outre, elle souhaite favoriser la représentation de toutes les composantes du Québec dans la capitale, notamment par :

- **le développement graduel d'un programme d'accueil** de productions culturelles issues des différentes régions du Québec, la capitale jouant aussi le rôle de vitrine culturelle ;
- **la tenue d'événements** permettant l'affirmation de la personnalité des régions ;
- **le recours à des actions de commémoration** agissant comme une reconnaissance symbolique des régions du Québec (plaques toponymiques, plaques commémoratives, places publiques, etc.) ;
- **la création et la mise en œuvre de programmes de présence de la capitale en région :** La Commission organisera des activités en milieu scolaire et des activités de communication ponctuelles telles que des concours scolaires et des capsules d'intérêt public à la radio. Au cours des prochaines années, elle multipliera ses interventions dans les régions en vue de rappeler la capitale comme actif commun de tous les Québécois.



Les Fêtes de la Nouvelle-France.

Pierre-Paul Beaumont

Consacrer et consolider

la présence des institutions de l'État dans la capitale nationale

Le contexte

En vertu de sa loi constitutive, la Commission de la capitale nationale du Québec a notamment pour mission de conseiller le gouvernement sur les moyens à mettre en œuvre pour consacrer Québec comme capitale nationale du Québec, c'est-à-dire comme siège des institutions de l'État et dépositaire de leur histoire.

La Politique relative à la capitale nationale réaffirme ce rôle d'«aviseur» de la Commission auprès du gouvernement, notamment en ce qui a trait à la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif (L.Q. 44, art. 15).

Lieu de l'exercice du pouvoir, la capitale est le siège des institutions de l'État et la Politique vient renforcer ce rôle par plusieurs engagements gouvernementaux à cet égard.

La Politique reconnaît également la capitale comme champ de la diplomatie québécoise, lieu pour accueillir les dignitaires étrangers et les représentants de pays entretenant des relations diplomatiques avec le Québec et pour y tenir des réceptions protocolaires, de même que des rencontres bilatérales et multilatérales.

Les axes ou priorités d'intervention

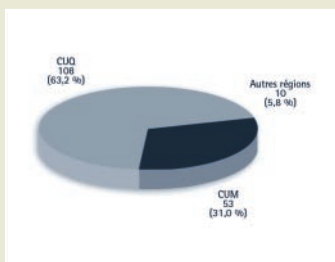
TENIR À JOUR ET FOURNIR AUX DÉCIDEURS DES OUTILS DE CONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ INSTITUTIONNELLE ET SOCIOÉCONOMIQUE DE LA CAPITALE NATIONALE

Pour bien jouer son rôle de conseiller, la Commission doit fonder ses avis sur des données fiables permettant des analyses rigoureuses relativement à la présence des institutions de l'État dans la capitale, de même que sur la réalité socioéconomique de l'agglomération. Dans ce contexte, elle poursuivra la réalisation sur une base récurrente des études concernant :

- le profil socioéconomique de l'agglomération de la capitale nationale;
- le profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux;
- l'effet sur la capitale de l'achat par le gouvernement de biens et de services;
- la connaissance des capitales dans le monde;
- des réflexions sur l'organisation du développement économique et institutionnel de la capitale, notamment sur le développement autour de l'industrie gouvernementale d'une couronne d'expertise privée, complémentaire à la fonction publique.

Répartition des sièges sociaux des organismes du gouvernement du Québec au 31 mars 1998.

Total: 171 organismes



Source:

Enquête de la Commission de la capitale nationale du Québec auprès des organismes gouvernementaux, 1998.

Compilation:

Commission de la capitale nationale du Québec, 1998.

CONSEILLER LE GOUVERNEMENT SUR TOUT CE QUI CONCERNE L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE ET L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE.

Ce rôle lui est dévolu par sa loi constitutive et il est réaffirmé par la Politique relative à la capitale nationale. La Commission entend donc continuer à donner des avis au gouvernement en ce qui regarde les éléments suivants :

- **l'aménagement de la capitale** et de ses environs, notamment dans le cadre de la révision des schémas des municipalités régionales de comté de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec et de la Communauté urbaine de Québec ;
- **les questions liées au statut de la capitale** et à la place de l'industrie gouvernementale dans l'économie de la capitale, à partir des demandes qui lui seront faites par le gouvernement lui-même ou de sa propre initiative ;
- **la mise en œuvre de la Politique relative à la capitale nationale**, notamment en ce qui a trait à la capitale comme siège des institutions parlementaires et lieu d'exercice des fonctions législatives et judiciaires, comme lieu principal d'exercice de la fonction gouvernementale et des fonctions du premier ministre et des ministres, comme lieu d'établissement des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux en conformité avec le cadre de référence adopté par le gouvernement du Québec, comme lieu national de concertation, de conciliation, de négociation et de médiation de même que comme lieu d'accueil des dignitaires étrangers.

CONTINUER À ÊTRE UN PARTENAIRE ACTIF DU DÉVELOPPEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE ET DE SA RÉGION.

La Commission participe activement au développement de la capitale et de sa région en association avec les intervenants régionaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique relative à la capitale nationale. Au cours des prochaines années, elle poursuivra ses ententes de collaboration avec différents partenaires, notamment la Ville de Québec et l'Assemblée nationale, en vue de maximiser l'effet de chacune de leurs interventions de nature à mettre en valeur la capitale.

Elle poursuivra, dans les limites de ses mandats, sa participation aux efforts de concertation qui visent le développement de la capitale, notamment au sein du Comité Québec-Capitale, et en s'associant aux instances régionales de concertation.

Enfin, la Commission, au premier rang des acteurs de la Politique relative à la capitale nationale, sera au cœur du partenariat nécessaire entre les ministères et les organismes gouvernementaux qui, chacun à sa façon et dans le cadre de ses attributions, concourent au développement de la capitale.

CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE ET AU DÉVELOPPEMENT D'INSTITUTIONS NATIONALES ET D'ÉQUIPEMENTS MAJEURS DANS LA CAPITALE NATIONALE.

En vertu de sa loi, la Commission a notamment pour mandats de « veiller ou pourvoir à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs qui caractérisent une capitale » (L.Q.C. 44, art. 14.3) et de « contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques dans la capitale et ses environs » (L.Q.C., art. 14.5). C'est dans ce contexte qu'elle participera à la réalisation de projets qu'elle estime prioritaires et structurants pour le rayonnement de la capitale nationale ainsi que pour la conservation et la mise en valeur de son patrimoine.



Politique relative à la capitale nationale.



États financiers

*Commission de la capitale
nationale du Québec*

*Exercice terminé
le 31 mars 2000*

RAPPORT DE LA DIRECTION

34

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

35

ÉTATS FINANCIERS

Résultats et évolution des soldes de fonds

36

Bilan

37

Flux de trésorerie

38

Notes complémentaires

39



Rapport de la direction

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Président et directeur général

Québec, le 30 juin 2000



Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2000 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications apportées à la comptabilisation des aménagements réalisés dans les parcs et des contributions des partenaires expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, FCA

Québec, le 30 juin 2000



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2 0 0 0			1 9 9 9
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PRODUITS				
Subvention du gouvernement du Québec	18 441 400 \$	- \$	18 441 400 \$	13 239 983 \$
Contributions des partenaires (note 4)	2 736 320	-	2 736 320	310 316
Intérêts	201 829	143 096	344 925	360 986
Revenus de location	30 370	-	30 370	15 759
Autres	19 522	-	19 522	10 463
	21 429 441	143 096	21 572 537	13 937 507
CHARGES				
Aide financière	6 467 642	382 569	6 850 211	7 207 417
Traitements et avantages sociaux	1 829 695	-	1 829 695	1 857 504
Taxes	785 100	-	785 100	817 148
Services professionnels et administratifs	4 404 563	1 034 887	5 439 450	2 766 195
Transport et communication	1 141 377	-	1 141 377	974 868
Entretien et réparations	345 187	-	345 187	331 640
Fournitures et approvisionnements	656 359	6 021	662 380	152 417
Loyers	510 482	-	510 482	446 358
Amortissement des immobilisations	546 160	-	546 160	190 217
Intérêts sur la dette à long terme	121 820	-	121 820	-
	16 808 385	1 423 477	18 231 862	14 743 764
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 621 056	(1 280 381)	3 340 675	(806 257)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	-	3 800 317	3 800 317	4 606 574
Virement interfonds (note 5)	(2 210 176)	2 210 176	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	2 410 880 \$	4 730 112 \$	7 140 992 \$	3 800 317 \$





COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2000

	2000			1999
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	4 779 008 \$	1 994 187 \$	6 773 195 \$	3 210 876 \$
Débiteurs	11 776	9 985	21 761	22 138
Contributions à recevoir (note 6)	2 044 094	-	2 044 094	400 000
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	2 943 392	-	-
Frais payés d'avance	220 986	-	220 986	190 170
	7 055 864	4 947 564	9 060 036	3 823 184
Immobilisations (note 7)	3 140 325	-	3 140 325	1 413 680
	10 196 189 \$	4 947 564 \$	12 200 361 \$	5 236 864 \$
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	631 487 \$	217 452 \$	848 939 \$	1 113 800 \$
Intérêts courus	44 794	-	44 794	-
Contributions reportées (note 8)	1 587 416	-	1 587 416	115 911
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 943 392	-	-	-
Portion de la dette échéant à moins d'un an (note 9)	602 720	-	602 720	-
	5 809 809	217 452	3 083 869	1 229 711
Dette à long terme (note 9)	1 808 160	-	1 808 160	-
Contributions reportées (note 8)	167 340	-	167 340	206 836
	7 785 309	217 452	5 059 369	1 436 547
SOLDES DE FONDS	2 410 880	4 730 112	7 140 992	3 800 317
	10 196 189 \$	4 947 564 \$	12 200 361 \$	5 236 864 \$

ENGAGEMENTS (note 10)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre Boucher

Paul Tardif



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2 0 0 0			1 9 9 9
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 621 056 \$	(1 280 381)\$	3 340 675 \$	(806 257)\$
Éléments sans incidence sur les liquidités:				
Amortissement des immobilisations	546 160	-	546 160	190 217
Amortissement des contributions reportées	(141 548)	-	(141 548)	(7 023)
	5 025 668	(1 280 381)	3 745 287	(623 063)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Débiteurs	7 111	(6 734)	377	88 003
Contributions à recevoir	(1 844 094)	-	(1 844 094)	(200 000)
Frais payés d'avance	(30 816)	-	(30 816)	(19 387)
Créditeurs et frais courus	505 624	(463 795)	41 829	147 919
Créances interfonds	101 138	(101 138)	-	-
Intérêts courus (note 11)	44 794	-	44 794	-
Contributions reportées	1 573 557	-	1 573 557	129 770
	357 314	(571 667)	(214 353)	146 305
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation				
	5 382 982	(1 852 048)	3 530 934	(476 758)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement:				
Acquisitions d'immobilisations	(2 579 495)	-	(2 579 495)	(1 092 369)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Contributions reçues	200 000	-	200 000	-
Dette à long terme	3 013 600	-	3 013 600	-
Remboursement de la dette à long terme	(602 720)	-	(602 720)	-
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement				
	2 610 880	-	2 610 880	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE				
	5 414 367	(1 852 048)	3 562 319	(1 569 127)
ENCAISSE AU DÉBUT	1 574 817	1 636 059	3 210 876	4 780 003
Virement interfonds	(221 0176)	221 0176	-	-
ENCAISSE À LA FIN	4 779 008 \$	1 994 187 \$	6 773 195 \$	3 210 876 \$





COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2000

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale* (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- veiller à ce que l'aménagement respecte le caractère distinctif de la capitale ;
- veiller ou pourvoir à la mise en place et au développement d'institutions nationales et d'équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;
- contribuer à l'embellissement des places, des parcs, des promenades et des voies publiques dans la capitale ;
- contribuer à l'amélioration de l'architecture dans la capitale ;
- contribuer à la conservation et à la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques dans la capitale et ses environs ;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale ;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission est, de plus, chargée de conseiller le gouvernement :

- sur la localisation dans la capitale et ses environs des bureaux du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental de même que sur la répartition de l'effectif ;
- sur la construction, la conservation, l'aménagement et le développement dans la capitale et, le cas échéant, ses environs des immeubles où logent l'Assemblée nationale, le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental ;
- sur toute question qui concerne l'aménagement de la capitale et ses environs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions des partenaires. Les contributions des partenaires affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions des partenaires non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)
AU 31 MARS 2000

Immobilisations

Les immobilisations reçues du gouvernement du Québec, à titre gratuit, sont comptabilisées à leur juste valeur. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement et les taux suivants :

Équipement et logiciel informatiques	Solde dégressif	30 %
Équipement et mobilier de bureau	Solde dégressif	20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, la Commission capitalise les aménagements réalisés dans les parcs dont elle a la gestion, alors qu'auparavant elles étaient imputées aux opérations. De plus, la Commission constate à titre de produits les contributions des partenaires affectées lorsque les charges connexes ont été engagées, alors qu'auparavant ces contributions étaient constatées comme produits lorsqu'elles étaient reçues ou à recevoir.

Ces modifications appliquées de façon rétroactive ont pour effet d'augmenter (de réduire) les postes suivants des états financiers :

	<u>2 0 0 0</u>	<u>1 9 9 9</u>
Résultats		
Contributions des partenaires	612 085 \$	(322 747)\$
Services professionnels et administratifs	(2 242 805)	(1 366 301)
Amortissement des immobilisations	497 541	136 630
Excédent des produits sur les charges	2 357 349	906 924
Bilan		
Contributions à recevoir	2 044 094 \$	- \$
Immobilisations	2 974 935	1 229 671
Contributions reportées	1 754 756	322 747
Soldes de fonds	3 264 273	906 924

4. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	<u>2 0 0 0</u>	<u>1 9 9 9</u>
Société immobilière du Québec	261 679 \$	7 023 \$
Hydro-Québec	986 766	25 000
Gouvernement du Québec	655 296	95 873
Autres	832 579	182 420
	<u>2 736 320 \$</u>	<u>310 316 \$</u>

5. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 2 210 176 \$ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission qui doivent être affectées au paiement de ses obligations au 31 mars 2000 et qui, selon sa loi constitutive doivent être versées dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.



6. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2 0 0 0	1 9 9 9
Société immobilière du Québec	1 005 426 \$	200 000 \$
Hydro-Québec	600 000	-
Gouvernement du Québec	200 000	-
Autres	238 668	200 000
	<u>2 044 094 \$</u>	<u>400 000 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	2 0 0 0		1 9 9 9	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement et logiciel informatiques	220 763 \$	146 479 \$	74 284 \$	75 610 \$
Équipement et mobilier de bureau	190 578	99 472	91 106	108 399
Aménagements dans les parcs	3 609 106	634 171	2 974 935	1 229 671
	<u>4 020 447 \$</u>	<u>880 122 \$</u>	<u>3 140 325 \$</u>	<u>1 413 680 \$</u>

8. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées présentées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux fonds reçus au cours des exercices considérés qui sont destinés à couvrir les charges des exercices futurs et aux aménagements dans les parcs. Les variations survenues dans les contributions reportées sont les suivantes :

	2 0 0 0	1 9 9 9
Solde au début	322 747 \$	- \$
Contributions destinées à couvrir les charges des exercices futurs	1 573 557	129 770
Contributions relatives aux aménagements dans les parcs	-	200 000
Amortissement des contributions reportées	(141 548)	(7 023)
	<u>1 754 756</u>	<u>322 747</u>
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(1 587 416)	(115 911)
	<u>167 340 \$</u>	<u>206 836 \$</u>

Au 31 mars 2000, les contributions reportées comprennent des opérations entre apparentés qui s'élèvent à 1 740 897 \$ (1999 : 192 977 \$).

9. DETTE À LONG TERME

	2 0 0 0	1 9 9 9
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, taux fixe de 5,62 % remboursable par versements annuels en capital de 602 720 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2003	2 410 880 \$	- \$
Versement échéant en deçà d'un an	(602 720)	-
	<u>1 808 160 \$</u>	<u>- \$</u>

Les montants prévus de versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des quatre prochains exercices se détaillent comme suit :

2001	602 720 \$
2002	602 720
2003	602 720
2004	602 720

10. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la Capitale. Au 31 mars 2000, la Commission a des engagements avec la Ville de Québec de 10 335 380 \$ (1999 : 15 975 000 \$) et avec l'Assemblée nationale du Québec de 5 312 770 \$ (1999 : 1 109 215 \$).

11. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2 0 0 0</u>	<u>1 9 9 9</u>
Intérêts versés au cours de l'exercice	77 026 \$	- \$

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 74 035 \$ (1999 : 69 670 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.



Publié par la Direction des relations publiques
et des communications institutionnelles

Chargée de projet :
Hélène Jean

Secrétaria :
Lyse Lafrenière

Conception graphique :
Pierre Larue Communication

Dépôt légal-2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1206-2073
ISBN 2-550-36604-2